

CONSEILS : extraits de la Charte du randonneur et de fiches FFRandonnée

Comment bien se comporter en randonnant seul, en groupe ou en club !

PARTAGEONS LES ESPACES NATURELS

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et les autres usagers.

Afin de partager l'espace avec les autres usagers en toute tranquillité, restez discrets et attentifs aux autres usagers.

ÉVOLUONS DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE

Tenons compte des indications, réglementations et/ou arrêtés administratifs.

Soyons attentifs aux règles s'appliquant lors d'éléments exceptionnels : vent tempétueux, risque d'incendie, orages etc...

Respectons la propriété privée et sa signalisation.

Lors de la période de la chasse, soyons vigilants à la signalétique des chasseurs.

Adoptons le bon comportement en cas de rencontre d'un troupeau gardé par des chiens patous.

En descente, laissons la priorité aux randonneurs qui montent

PROTÉGEONS NOS CHEMINS

En ne prenant pas de raccourcis car ils favorisent l'érosion.

En ne déplaçant pas de pierres pour faire des cairns décoratifs.

LAISSONS LES FLEURS POUSSER

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous.

Ne pas arracher de fleurs, de bourgeons, de pousses.

Je respecte la flore; je ne cueille ni plantes, ni fruits.

Apprendre à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement.

SOYONS DISCRETS

Je ne dérange pas la faune.

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir.

Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

RÉCUPÉRONS NOS DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Ramassez et remportez vos déchets avec vous.

Choisissez les produits que vous utilisez.

Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

NE FAISONS PAS DE FEU

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.

Respecter les consignes et en cas d'incendie faites le 18 ou le 112.

PRÉSERVONS NOS SITES

Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée !

Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation...

Signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportsdenature.fr.

Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le transport est une des principales sources d'émission des gaz à effet de serre.

Préférer le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en randonnée.

Garez-vous dans les espaces prévus à cet effet et restez sur les voies ouvertes aux véhicules.

Avril 2026